



Socle de référence



HI : Charte des valeurs et principes & Champ d'action



**Handicap International – Humanity & Inclusion (HI)
2022**

SdR | 01



Sommaire

Charte des valeurs & des principes de HI	3
1. Les valeurs de HI.....	3
1.1 Humanité.....	3
1.2 Inclusion.....	3
1.3 Engagement.....	3
1.4 Intégrité.....	3
2. Les principes de référence de HI.....	4
Champ d'action de HI.....	5
1. Définition du champ d'action	5
2. Le champ d'action de HI.....	6
2.1 Les populations bénéficiaires.....	6
2.2 Les contextes.....	7
2.3 Les finalités de nos actions dans ces contextes.....	8
2.4 Les secteurs de compétence et d'intervention.....	8

Charte des valeurs & des principes de HI¹

1. Les valeurs de HI

L'action de Handicap International – Humanity & Inclusion (HI) est guidée par quatre valeurs que nous aspirons à incarner au quotidien : humanité, inclusion, engagement et intégrité.

1.1 Humanité

- La valeur d'humanité est le socle de notre action de solidarité.
- Nous considérons chaque personne sans discrimination, et reconnaissons à chacun et à chacune sa dignité.
- Notre action est empreinte de respect, de bienveillance et d'humilité.

Nous soutenons les principes humanitaires, les droits humains, la solidarité. Dans la réalisation de nos actions, nous sommes déterminés à ne pas nuire, à ne rien négliger.

1.2 Inclusion

- Nous promovons l'inclusion de chaque personne dans la société et la participation de tous et de toutes dans le respect de la diversité, de l'équité et des choix de chacun et de chacune.
- Nous reconnaissons la différence comme une richesse.

Nous défendons l'équité et la diversité, des pratiques non sexistes et antiracistes, refusons et combattons les discriminations, faisons la promotion de l'accessibilité pour tous et toutes, et encourageons écoute, ouverture d'esprit, collaboration.

1.3 Engagement

- Nous nous engageons avec détermination et audace à développer des réponses adaptées, pragmatiques et innovantes.
- Nous agissons et mobilisons autour de nous pour combattre les injustices.

Nous encourageons courage, passion et générosité, nous cultivons esprit d'initiative et agilité, nous nous engageons avec force dans le plaidoyer.

1.4 Intégrité

- Nous agissons de manière indépendante, professionnelle, désintéressée et transparente.

Nous aspirons à la rigueur, à faire et inspirer confiance. Nous sommes convaincus de l'importance de notre redevabilité et de notre responsabilité dans toutes nos actions et activités.

¹ Charte adoptée par le Conseil d'Administration Fédéral de HI, le 11 février 2022.

2. Les principes de référence de HI

Respectueux des pratiques liées à notre sphère d'intervention et déterminés à développer une action pertinente, concrète, efficace et innovante qui soit adaptée aux réalités que nous côtoyons sur le terrain, nous nous conformons à la Vision, la Mission, et au [Champ d'action](#) de HI.



Rappel : la vision & la mission de HI

Vision : Indignés face à l'injustice que vivent les personnes handicapées et les populations vulnérables, nous aspirons à un monde solidaire et inclusif, où toutes les différences nous enrichissent et où chacun / chacune peut « vivre debout ».

Mission : HI est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Guidée par nos valeurs, l'action de HI s'appuie sur les dispositions pertinentes des textes, déclarations, conventions et traités internationaux et autres engagements liés à nos activités. Et en particulier :

- Droits humains, droits des femmes, droits de l'enfant ;
- Droits des personnes handicapées, lutte contre toutes les discriminations, y compris les discriminations raciales, liées au genre, à l'âge ou à l'orientation sexuelle ;
- Droit humanitaire et des réfugiés, et textes relatifs à la protection des civils et au désarmement ;
- Accords et conventions relatifs au développement durable, à la protection de l'environnement et au changement climatique.

HI est signataire du Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les Organisations non-gouvernementales (ONG), lors des opérations de secours en cas de catastrophe. HI adhère également à la Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité et est signataire de la Charte sur l'Inclusion des Personnes Handicapées dans l'Action Humanitaire.

Conformément au principe de Ne pas Nuire et soucieux de ne pas mettre en danger les populations auprès desquelles nous intervenons, nos partenaires et nos personnels, nous développons nos activités avec la prudence qui s'impose, en tenant compte à la fois des impératifs d'assistance et aussi des enjeux de protection.

Par leur adhésion à la présente Charte de Valeurs et Principes, les entités membres du réseau HI et leurs personnels s'engagent à en respecter et en promouvoir les fondements.

1. Définition du champ d'action

Le champ d'action de HI est l'espace institutionnel, professionnel et opérationnel au sein duquel l'action de notre organisation est requise et possible.

Requise, car l'action conforme avec l'objet social de notre association est constitutive de notre raison d'être et de notre mission. Requise, car c'est l'engagement pris auprès de nos adhérents, sympathisants et soutiens d'agir pour les causes, des populations et des buts définis, qui permet la mobilisation des ressources indispensables à l'action.

Possible, car la légitimité et la capacité à réaliser s'instruisent, dans chaque contexte, des contraintes, des opportunités et des priorités. Ainsi, les possibilités offertes par le champ d'action n'entraînent pas la nécessité ou l'obligation de réaliser, systématiquement et en toute circonstance, toutes les actions théoriquement éligibles à la mise en œuvre. Possible, enfin, car la notion de champ d'action fixe, pour un temps donné, les limites au-delà desquelles des activités ne sont ni requises ni opportunes.

Le **champ d'action** est composé d'ensembles thématiques cohérents, structurés autour de **populations bénéficiaires**, de **contextes d'intervention**, de **compétences** professionnelles et organisationnelles mobilisées par secteurs d'intervention.

Pour être mis en œuvre, le champ d'action s'appuiera sur des sources complémentaires :

- **Des référentiels opérationnels et méthodologiques** décrivant les approches et les modes d'action spécifiques ou communs aux différents secteurs d'intervention, c'est-à-dire la manière de procéder pour concevoir et réaliser nos actions.
- **Une stratégie** proposée par la direction de l'organisation et validée par les instances associatives. Cette stratégie est inscrite dans une programmation pluriannuelle, déclinée en prévisionnels annuels, révisée pour une meilleure adaptation au contexte et à ses évolutions.

² Adopté par le Comité de Pilotage des Opérations (CPO) en décembre 2010. Révisé à la marge en 2022, en lien avec les évolutions et cadres parus depuis 2010.

2. Le champ d'action de HI

2.1 Les populations bénéficiaires

Décrivant les catégories de populations pour lesquelles notre mission de solidarité internationale vise, *in fine*, un changement, une amélioration de situation, les statuts de la Fédération HI précisent que nos actions s'adressent :

- Aux populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants ;
- Aux populations vulnérables et en particulier les personnes handicapées et les personnes vivant avec des maladies chroniques invalidantes ;
- Aux populations réfugiées et aux populations sinistrées ou déplacées par les crises, les conflits et les catastrophes, et en leur sein les personnes particulièrement vulnérables, les blessés et les personnes handicapées ;
- Aux populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs dans les conflits armés ou dans leurs suites.

Définition de ces catégories

Le terme générique de populations bénéficiaires décrit, dans nos pays d'intervention, les catégories de personnes relevant de la mission de HI.

Populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants

Personnes ou groupes de populations, qui en raison de facteurs personnels ou environnementaux, sont exposés à un risque d'invalidité. Le risque se caractérisant par sa probabilité et par la gravité de ses effets.

Populations vulnérables

Personnes ou groupes de populations, qui en raison de leur état de santé ou de leur condition sociale, peuvent se trouver dans l'impossibilité de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Elles sont particulièrement exposées aux risques et, par voie de conséquence, requièrent la mise en œuvre de mesures spécifiques. La notion générique de « populations vulnérables » est évolutive selon les contextes. Elle peut comprendre des personnes fragilisées (âge, genre, déficiences temporaires). Elle inclut notamment l'indigence ou l'exclusion, qui constitue des situations de vulnérabilité majeures.

Personnes handicapées³

Personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables, dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres, justifiant des mesures de compensation et un travail sur l'environnement.

³ Cette définition est inspirée de celle proposée par la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.

Personnes vivant avec des maladies invalidantes

Personnes atteintes d'une maladie le plus souvent chronique, qui affecte l'intégrité ou la fonction d'un ou de plusieurs organes, pouvant entraîner des restrictions fonctionnelles. Faute de traitement ou de prise en charge appropriée, la maladie peut entraîner à plus ou moins long terme des déficiences irréversibles physiques, sensorielles ou mentales.

Populations réfugiées, déplacées et sinistrées

Populations contraintes de fuir ou de quitter leur foyer, leur lieu de résidence habituel, soit en raison d'un conflit armé, de violences ou de violations graves et répétées, soit en raison de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. Placées en situation de précarité et de grande exposition aux risques, ces populations peuvent se trouver menacées de mort, de maladie, de traumatisme ou de tout type d'atteinte à leur intégrité et à leur développement. Parmi ces populations, notre action s'adresse notamment aux personnes handicapées et aux blessés.

Les personnes victimes de blessures/traumas invalidants

Personnes ayant subi un traumatisme par accident ou par violence, dont les conséquences immédiates ou les séquelles peuvent entraîner des déficiences. Faute de traitement ou de prise en charge appropriée, ces déficiences peuvent devenir irréversibles et entraîner des incapacités.

Populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs

Dans les zones de conflits où les armes, mines et munitions de toutes sortes ont été employées, toutes les personnes et communautés exposées au risque de mort, de blessures corporelles ou psychologiques, pouvant subir un préjudice matériel, une marginalisation sociale ou une atteinte substantielle à la jouissance de leurs droits du fait de la présence des résidus explosifs de guerre.

2.2 Les contextes

Le contexte décrit à la fois la situation justifiant notre intervention, son environnement, les conditions et les problématiques rencontrées.

Urgence/Post-urgence

Situation de désastre d'origine humaine ou naturelle, dont les effets menacent la vie d'une communauté ou d'un grand groupe de personnes, leur santé, leur sécurité, leurs conditions de vie, leur dignité et leur capacité de choix – leurs besoins fondamentaux n'étant plus couverts. Dans les urgences complexes, aux effets directs et immédiats de la crise s'ajoute l'affaiblissement ou l'effondrement plus ou moins rapide des structures politiques, économiques et sociales.

Crise chronique

Situation d'instabilité régulière ou durable, généralement due à une défaillance des structures politiques, administratives et sociales, qui entraîne une précarité et une insécurité affectant sérieusement, comme dans les situations d'urgence/de post-urgence, les conditions de vie des personnes.

Développement

Bien que souvent marqué par la pauvreté et l'exclusion, contexte stable permettant la mise en œuvre de processus d'amélioration des conditions économiques, sociales, culturelles et politiques.

2.3 Les finalités de nos actions dans ces contextes

Dans ces contextes, les **finalités** des actions de HI sont les suivantes :

- Prévenir les invalidités, les incapacités et les situations de handicap liées aux maladies, aux accidents et aux violences.
- Rendre disponible, adaptée et accessible l'offre des services dans nos secteurs d'intervention.
- Renforcer les capacités, promouvoir la participation sociale, l'application et l'exercice des droits de nos publics bénéficiaires.

Dans le temps et l'espace des conflits et des catastrophes, ou dans leur suite immédiate :

- Prévenir et réduire les conséquences des crises sur les personnes et les communautés.
- Contribuer à l'organisation des secours, fournir une assistance adaptée et assurer la couverture des besoins fondamentaux, prenant en compte les personnes particulièrement vulnérables, les blessés et les personnes handicapées.

2.4 Les secteurs de compétence et d'intervention

Les **compétences professionnelles et organisationnelles** de HI sont mobilisées au sein de secteurs d'intervention :

- Réadaptation physique et fonctionnelle
- Mobilité sûre et inclusive
- Santé et droits sexuels et reproductifs
- Santé Maternelle, Néonatale et Infantile
- Développement de la petite enfance
- Maladies non transmissibles
- Maladies infectieuses émergentes
- Eau, assainissement et hygiène (WASH)
- Santé Mentale et Soutien Psychosocial
- Éducation aux risques
- Remise à disposition des terres
- Transformation des conflits
- Réduction des risques de catastrophes et Adaptation au changement climatique
- Protection contre les violences et les abus
- Action Humanitaire Inclusive
- Gouvernance Inclusive
- Abris et Articles non alimentaires

- Accessibilité de l'environnement et Technologies de l'information et de la communication (ICT)
- Développement social et Protection sociale
- Éducation inclusive
- Aide alimentaire
- Inclusion économique
- Plateformes de transport et de stockage mutualisées
- Génie civil léger
- Expertise-conseil logistique
- Renforcement des capacités de chaîne d'approvisionnement et d'accès des acteurs humanitaires et du marché

La mise en œuvre de ces secteurs d'intervention peut concerner différents niveaux :

- Individuel et communautaire, services, systèmes et politiques ;
- Échelons géographiques local, national, régional et international.

Outre les secteurs de compétence thématiques ou techniques, HI mobilise des **compétences en matière de plaidoyer**, afin d'orienter ou d'améliorer les politiques publiques :

- Campagnes de mobilisation de l'opinion publique
- Témoignage, alerte et dénonciation des violations
- Éducation au développement et à la solidarité internationale
- Démarchage des instances décisionnelles (ou lobbying)
- Participation aux instances institutionnelles paritaires
- Promotion et amélioration des cadres réglementaires et légaux, des instruments conventionnels pertinents relatifs aux droits de l'Homme, au Droit international humanitaire et au désarmement.

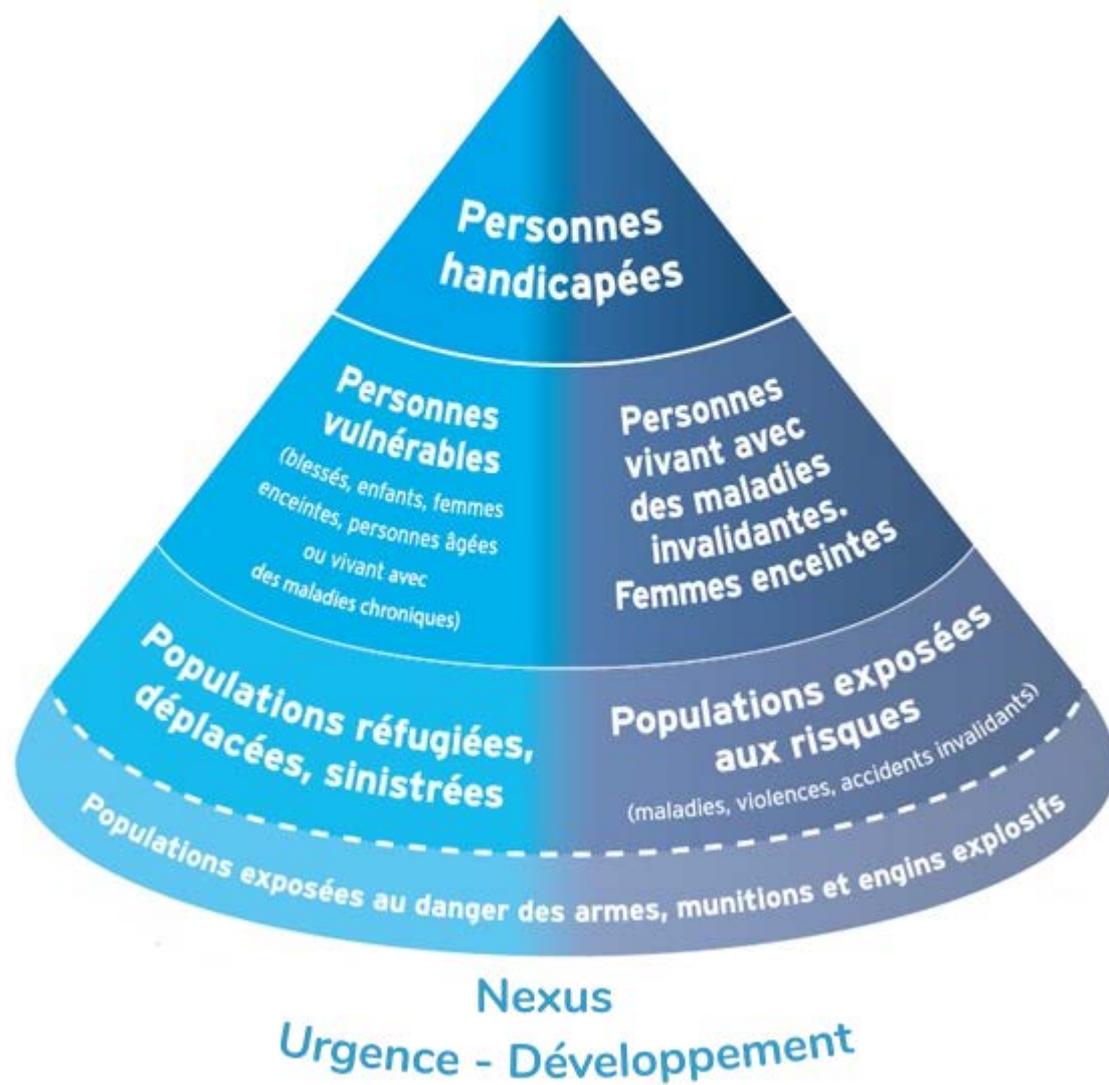
La **mise en œuvre des activités décrites dans le champ d'action** doit tenir compte des documents suivants qui le complètent :

- [La théorie du changement de HI : L'accès aux services pour les personnes handicapées et vulnérables](#)
- Abrégé des cadres, approches, méthodes, et secteurs d'intervention⁴
- Stratégies techniques : [Protection & Réduction des risques](#) / [Social & Inclusion](#) / [Réadaptation](#) / [Santé & Prévention](#)
- Stratégies opérationnelles⁵
- [Stratégie HI 2016-2025](#)

⁴ Voir [HI Library](#)

⁵ Ibid.

**Bénéficiaires considérés
par notre champ d'action**





HI : Charte des valeurs et principes & Champ d'action

La collection Socle de référence réunit les textes fondamentaux de Handicap International – Humanity & Inclusion (HI).

Dans le numéro 1 de cette collection, HI propose dans une première partie sa charte mise à jour, autour de ses 4 valeurs (Humanité, Inclusion, Engagement, Intégrité), et autour des principales références externes sur lesquels notre organisation s'appuie pour mener à bien sa mission sociale. Ceci posés, la seconde partie de ce document réaffirme le champ d'action de HI, qui définit quels sont nos populations cibles, nos contextes d'intervention, les finalités de nos actions ainsi que nos secteurs d'intervention.

Ce document remplace donc la Politique institutionnelle « Mission, champ d'action, principes d'intervention, Charte » de 2013, et est complété par la Théorie du changement de HI, qui constitue le second numéro de cette collection.

Handicap International – Humanity & Inclusion
138, avenue des Frères Lumière
69371 Lyon cedex 08
France
publications@hi.org

